

Objet Aide à la destruction des frelons asiatiques

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil municipal de Saint-Junien a établi la possibilité d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Pour rappel, cette délibération a fixé les modalités permettant aux habitants de Saint Junien de bénéficier de cette aide :

- La demande devra concerner un nid de frelons asiatiques en activité ;
- La destruction du nid devra être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- L'aide sera versée uniquement aux particuliers contribuables, propriétaires ou locataires de leur résidence principale à Saint-Junien ;
- Le taux d'attribution de cette aide sera de 50 % du coût, dans la limite de :
 - ✓ 40 euros, pour une intervention simple ;
 - ✓ 75 euros pour un intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid ;
- Le demandeur devra transmettre son dossier en mairie dans les deux mois qui suivent l'intervention, avec les documents suivants :
 - ✓ L'imprimé de demande dûment complété et signé ;
 - ✓ La copie de la facture, où figureront la mention « frelons asiatiques », le lieu, la date et le mode d'intervention ;
 - ✓ Un justificatif de domicile ;
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière ;
 - ✓ Une autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Pour l'année 2022, les demandes examinées et régulièrement remplies et justifiées représentent un montant total de : 810,05 € (Huit cent dix Euros et cinq centimes d'Euros). Le tableau joint en annexe détaille le montant des aides accordées.

Le Conseil municipal, après délibération,

- DECIDE de verser aux personnes physiques qui en ont fait la demande et ceci conformément aux conditions demandées la somme totale de : 810,05 € (Huit cent dix Euros et cinq centimes d'Euros).

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65741.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

LISTE DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

NOM PRENOM	ADRESSE SUR SAINT-JUNIEN	ENTREPRISE	DATE DE DESTRUCTION	TOTAL TTC	PRISE EN CHARGE	Nacelle si X
GUIRAUDOU FREDERIC	28 RUE MAURICE RAVEL - MAS DES GANTIERS	LGCB	24/06/2022	85,00 €	40,00 €	
FAURIE CECILE	4 IMPASSE PELGROS	TERNET	04/10/2022	49,50 €	24,75 €	
DUGRAINDELORGE VINCENT	13 B AVENUE VOLTAIRE	LOC-BRAS	23/09/2022	135,00 €	67,50 €	X
DUGRAINDELORGE VINCENT	13 B AVENUE VOLTAIRE	LOC-BRAS	16/09/2022	90,00 €	40,00 €	
DE LARICHAUDY COLETTE	960 ROUTE DE ROCHECHOUART	LOC-BRAS	01/07/2022	90,00 €	40,00 €	
PIRAUD SANDRINE ET OLIVIER	2 RUE DE LA FONTAINE	SG3D	25/08/2022	90,00 €	40,00 €	
DUTHIERS PHILIPPE	PRESSALEIX DE L OUTRE	TERNET	24/08/2022	74,80 €	37,40 €	
BOISSOUT THIERRY	550 MAZIERAS	LGCB	04/08/2022	95,00 €	47,50 €	X
CHENAL CYRIL ET DOROTHEE	215 PERISSAT LES ESSARTS	LOC-BRAS	03/08/2022	110,00 €	40,00 €	
FAYE MAURICETTE	305 RUE DES PEUPLIERS - FORGEIX	TERNET	02/08/2022	71,50 €	35,75 €	
MANDON PIERRE	80 CHEZ LE GEAI	LGCB	03/08/2022	95,00 €	40,00 €	
SAVIGNAT DENIS DELAVIE ROSELINE	26 RUE JEAN BAPTISTE MARCET	AFB SERVICES 87	18/07/2022	115,00 €	40,00 €	
COLLOGNAT GENEVIEVE	240 CHÂTEAU TROMPETTE	LOC-BRAS	25/07/2022	90,00 €	40,00 €	
ENJELVIN YANNICK	22 AVENUE ELISEE RECLUS	TERNET	09/07/2022	74,80 €	37,40 €	
NICOLAS CYNDIE	48 AVENUE VOLTAIRE	LGCB	17/07/2022	85,00 €	40,00 €	
LUCAS PASCAL	17 RUE DES PAPETERIES	SG3D	21/06/2022	90,00 €	40,00 €	
BLANCHON GUY	130 L HOMME DU BOST	TERNET	24/06/2022	49,50 €	24,75 €	
GOUVERNEMENT LOÏC	645 ROUTE DE RIEUBARBY	LOC-BRAS	22/06/2022	90,00 €	40,00 €	
MASSIGNAC FABIENNE	1 VIROLAS	TERNET	05/06/2022	60,50 €	30,25 €	
CESSAT JACQUES	56 RUE DU GUE GIRAUD	TERNET	18/06/2022	49,50 €	24,75 €	
LEVEQUE CLAUDE	LE PAVILLON	LOC BRAS	03/11/2021	85,00 €	40,00 €	
	Liste arrêtée au 31/10/2022		TOTAUX	1 775,10 €	810,05 €	